

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET**

Date de convocation
15/09/2022

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 7
Exprimés : 28

OBJET :

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

Décision modificative n°1

=====

Date d'affichage :
26.09.2022

Date de publication
26.09.2022

En l'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, M. DUNYACH Denis, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, M. PREHAM Anthony, M. PLANAS Pierre, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, M. REDONDO Simon, M. INGHAM John, Mme QUER Martine, Mme TORRENT Michèle, Mme BOISORIEUX Michelle, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration : Mme JUSTAFRE Stéphanie, adjointe, à Mme BRISSAUD Mina, conseillère municipale ; Mme LACOMBE Maria, adjointe, à Mme BARANOFF Brigitte, adjointe ; Mme BENARD Gisèle, conseillère municipale, à Mme BOISDRON Gisèle, conseillère municipale ; Mme OHN Christiane, conseillère municipale, à Mme MENAHEM Sophie, adjointe ; M. BORREILL Philippe, conseiller municipal, à M. COSTE Michel, Maire ; M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal, à Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale ; M. PARAYRE Jean, conseiller municipal, à Mme QUER Martine, conseillère municipale.

Absent excusé : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Géraldine

Suite à la nouvelle organisation interne de la Collectivité et à la prise de fonction de la nouvelle Direction du Centre Communal d'Actions Sociales, Monsieur le Maire propose la 1ere décision modificative de l'exercice comptable 2022 sur le budget principal de la Commune.

Cette 1ere décision modificative a pour objectif d'ajuster la subvention d'équilibre octroyée au budget du Centre Communal d'Actions Sociales.

Pour rappel, lors de la séance du 06 avril 2022, le Conseil Municipal avait voté une subvention annuelle de 139 000 €.

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui présente ces mouvements de crédits qui respectent les différents principes budgétaires,

**Le Conseil Municipal, Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité de ses membres présents et représentés**

- d'ajuster comme suit la subvention d'équilibre octroyée au budget du Centre Communal d'Actions Sociales :

BUDGET PRINCIPAL (BC 200)									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Fonction	Chapitre	Nature Etendue	Libellé	Montant TIC	Fonction	Chapitre	Nature Etendue	Libellé	Montant TIC
20	12	64111	Mutation personnel	-30 000 €					
TOTAL CHAPITRE 012 - charges de personn				-30 000 €					
520	65	657362	Participati on au budget	30 000 €					
TOTAL CHAPITRE 65 - Autres charges de ge				30 000 €					
Total des nouvelles dépenses				- €	Total des nouvelles recettes				- €

Fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme

26 SEP. 2022

SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET

Le Maire de CERET
Michel COSTE

Le Maire de CERET certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales